

Chaque année en France, plus de 2/3 des accidents du travail et près de 85% des maladies professionnelles sont dus à l'activité physique. Face à ce constat, il est nécessaire de mettre en place une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique qui doit permettre de dégager des pistes d'amélioration aux situations de travail à risque.

Personnel concerné

Salarié de l'entreprise amené à réaliser des manutentions manuelles, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants.

Prérequis

Savoir lire et écrire.

Préalablement à l'organisation de séances de formation action Prap, il est fondamental que l'entreprise soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de devenir un acteur de la prévention en entreprise, capable d'analyser son poste de travail afin de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains, en vue de réduire les risques de TMS (troubles musculo-squelettiques).

Programme

- Présentation de la formation dans la démarche de prévention de l'entreprise
- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leur conséquence sur la santé
- Principe et réalisation de l'analyse du poste de travail
- Recherche de pistes d'amélioration (organisationnelles, techniques, humaines) dans le respect des principes généraux de prévention
- La portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Durée

De 14h, soit 2 jours.

Nombre de stagiaires

De 4 à 10 stagiaires.

Méthodes pédagogiques

- Exposé participatif
- Mises en situation en sous-groupe à l'aide de matériels pédagogiques (pour le port de charges)
- Partage de connaissances et échanges.

Encadrement de la formation

La formation est animée par un formateur PRAP certifié par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, à jour de son maintien et actualisation des compétences.

Suivi et évaluation de la formation

- Le stagiaire est évalué tout au long de la formation afin d'évaluer sa progression (évaluation formative) puis en fin de formation sur l'analyse du poste de travail (évaluation certificative).
- Une attestation de formation lui sera remise en fin de formation.
- Un bilan en fin de séance est recommandé avec un responsable au sein de l'entreprise.
- Le certificat PRAP est valable 24 mois. A la fin de cette période de validité, l'acteur PRAP doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences en prévention pour prolonger son certificat de 24 mois.